

## Aon ServiceLine caisse maladie Conseil spécialisé pour les membres Employés Suisse

### Avantage pour les membres Employés Suisse

Jusqu'à 10% d'avantage sur les assurances complémentaires.

### Qui peut en profiter ?

Les membres d'une famille et personnes, qui vivent dans le même foyer y compris les enfants jusqu'à 25 ans peuvent rester inscrits sur le contrat.  
Age d'entrée maximal : 64 ans. Les retraités peuvent rester inscrits sur le contrat.

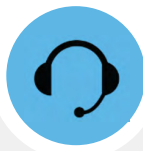
### Informations sur l'offre de Helsana Groupe

Nous nous ferons un Plaisir de vous conseiller une couverture d'assurance optimale et d'établir pour vous une offre d'assurance personnalisée. Appelez-nous ou écrivez-nous un mail. Nos conseillers se tiennent volontiers à votre disposition aux heures de service suivantes :

## Helsana

Numéro du contrat collectif :  
KN30000707

S'il vous plait indiquer toujours  
votre **numéro d'association**



### Aon ServiceLine

t +41 58 266 26 62  
e [info@aonaffinity.ch](mailto:info@aonaffinity.ch)  
Aon Suisse SA

Horaires d'ouverture : LUN-VEN de 08:00 à 18:00



### Login portal de la santé

[www.aonaffinity.ch](http://www.aonaffinity.ch)  
Username : **angestellte**  
Password : **member**

### Assurance de base - LAMal

L'assurance obligatoire des soins comprend les prestations légales et couvre les besoins de base en cas de maladie, d'accident et de maternité. Outre la variante standard, Helsana propose également des variantes conçues pour vous faire réaliser des économies sur les primes. L'assurance obligatoire des soins est la base de l'assurance maladie. Elle est légalement prescrite pour toutes les personnes domiciliées en Suisse. Grâce au régime obligatoire de l'assurance, les prestations sont les mêmes pour tous les assurés partout en Suisse et couvrent la maladie, l'accident et la maternité. Les primes sont les mêmes pour les hommes et les femmes. Pour les enfants et les jeunes, les primes sont réduites.



### Modèles alternatifs d'assurance

- **Premed 24** | À chacun de vos ennuis de santé et en tant qu'assuré de PREMED-24, vous devez toujours contacter en premier lieu le service de conseil téléphonique indépendant au 0800 77 36 33. Le personnel expérimenté et hautement qualifié vous conseille avec compétence et vous donne des recommandations concrètes gratuitement, 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. Jusqu'à 8% d'avantage sur la prime de l'assurance de base.
- **Benefit Plus** | À la conclusion de l'assurance, l'assuré choisit un des fournisseurs de prestations coordonnants suivants: conseil en matière de santé auprès du centre de **télé médecine 0800 800 090 Medgate** ou un médecin de famille ou un cabinet de groupe dans la liste des médecins du groupe Helsana (médecins contractuels) A chaque problème de santé, l'assuré s'adresse toujours au fournisseur de prestations qu'il a choisi. Le médecin établit avec l'assuré un parcours de traitement individuel et judicieux que l'assuré devra suivre. 12 à 20% d'avantage sur la prime de l'assurance de base.
- **HMO** | Une organisation HMO est un réseau de soins médicaux composé de médecins (généralistes, certains spécialistes et thérapeutes) réunis dans un cabinet de groupe (HMO). L'un de ces médecins, le plus souvent un généraliste, agit en qualité de «gatekeeper», soit de «gardien» en français. Si vous êtes malade, vous devez toujours consulter votre médecin du centre HMO. Si nécessaire, celui-ci vous enverra ensuite chez un spécialiste du cabinet HMO ou, s'il n'y en a pas, à l'extérieur. Jusqu'à 10% d'avantage.

### Assurances complémentaires LCA – Highlights

- Couverture intégrale à l'étranger pendant 12 mois
- Lunettes et lentilles de contact jusqu'à 300.- par an COMPLETA
- Pour la médecine alternative 75%, illimité
- Frais de transport en Suisse 100'000.- par an
- Correction de la position des dents 75% jusqu'à max. 10'000.- par an TOP et COMPLETA
- Deuxième avis médical de la part d'experts : Si vous êtes assuré en division demi-privée ou privée, vous pouvez bénéficier d'un deuxième avis médical de la part d'un expert. Pour y avoir recours, appelez Helsana. Le contact est alors établi avec la clinique. Vous êtes ensuite directement contacté par la clinique afin de déterminer la suite de la procédure.
- Fast Track : les clients d'Helsana assurés en division demi-privée ou privée obtiennent grâce à Fast Track un accès rapide à un spécialiste, cadre dans une des cliniques partenaires

### Avantages

- Avantage familial : à partir de 2 personnes, 5% d'avantage partenaire / à partir de 3 personnes, 10% d'avantage familial
- Escompte : 1% d'escompte en cas de paiement anticipé annuel / 0,5% d'escompte en cas de paiement anticipé semestriel
- Contrat pluriannuel : contrat de 5 ans, délai de résiliation 6 mois = 5% d'avantage. / Contrat de 3 ans, délai de résiliation 5 mois : 3% d'avantage.
- 1. Mois de naissance gratuit

### Principaux publics cibles

- Individus et familles entre 26 et 40 ans
- Porteurs de lunettes et de lentilles